

COMPTES RENDUS — BOEKBESPREKINGEN
BOOK REVIEW

Adjustment Policies and Development, édité par Said El-Naggar, F.M.I.,
1987, 200 p.

L'ouvrage réunit des rapports présentés à un séminaire organisé à Abou-Dhabi par le F.M.I. et le F.M. arabe en février 1987. Le sujet est relatif à la répartition et au développement dans les pays arabes.

Il s'agit d'un thème économique dont l'étude est provoquée par la chute des prix du pétrole et les développements défavorables de l'économie mondiale. On y trouve les études suivantes après un résumé du séminaire établi par Said-El-Naggar :

A. Shakour Shaalan : *Adjustment Challenges and Strategies facing Arab Countries in Light of Recent Experience and new initiatives.*

Parvez Hasan : *Structural Adjustment in selected Arab Countries : Need, Challenge and Approaches.*

Azizali F. Mohammed : *The Role of the Fund and the World Bank in Adjustment and Development.*

Ces thèmes sont suivis d'études particulières concernant l'une l'Egypte par Galal Amin, l'autre la Jordanie par Jawad Anani et le Maroc par Bachir Hamdouch.

D.M.

Les agents internationaux, Colloque de la Société française pour le droit international, Aix-en-Provence, 24-26 mai 1984, Préface de S. Bastid, Paris, Pedone, 1985, xi et 435 p.

Les thèmes de ce colloque ainsi que les rapports et communications auxquels ils ont donné lieu étaient les suivants :

I. *Les fonctions internationales.*

— Rapport introductif : La condition juridique des agents internationaux par L. Dubouis;

— Communications :

- . Les hautes fonctions internationales, par A. Lewin;
- . Recherche scientifique et coopération européenne, par J. M. Dufour;
- . Les membres des commissions d'experts, par Y. Daudet;
- . La fonction de contrôle, l'exemple de l'A.I.E.A., par R. Rainer.

II. *La carrière des agents internationaux.*

— Rapport général par A. Pellet;

— Communications :

- . La politique de recrutement des fonctionnaires de l'O.N.U., par M. Bertrand;
- . La politique de recrutement dans les Communautés européennes, par A. Coët;
- . La politique de recrutement au Conseil de l'Europe, par K. H. Marquardt.

III. La protection des agents internationaux.

— Rapport général par D. Ruzié;

— Communications :

- . La sûreté et la sécurité personnelle des agents internationaux, par P. Tavernier;
- . La défense des intérêts des agents par les associations du personnel au sein du système des Nations Unies et en particulier de l'O.I.T., par J. Lemoine et F. Maupin;
- . La caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, par W. Zyss.

Conclusions générales, par M. Virally.

Cet intéressant colloque a permis de faire le point sur des questions parfois techniques mais dont on ignore trop souvent l'importance quand on sait qu'il existe actuellement plus de 300 organisations internationales occupant quelque 100.000 agents ! Comme l'a fait remarquer M. Virally dans ses conclusions, ce phénomène met en évidence la diversité de la fonction publique internationale et la multiplicité des problèmes. Sur un autre plan, l'organisation internationale tendrait à devenir un nouveau champ d'affrontements nationaux, ce qui compliquerait la tâche des agents internationaux coincés entre leur mandat international et les influences particulières que les Etats s'efforcent d'exercer sur eux.

E.D.

Annales d'études internationales, publiées par l'Association des Anciens Etudiants de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, Genève, 1987, 273 pages.

Quinzième volume, consacré aux travaux de la « nouvelle génération » portant sur l'étude des relations internationales.

En voici le sommaire :

Robert Schuman et la proposition de créer un pool charbon-acier le 9 mai 1950 ou l'acte de naissance de l'Europe intégrée, CARL PEETERS.

Managing Cooperation and Conflict within the European Space Agency, MARGARET ANN GIBBON.

The Common Heritage of Mankind : The Concept and its Application, DAPHNA SHRAGA.

Le pouvoir réglementaire des organismes fluviaux internationaux, FLORENCE GALLIOT.

International Debt Crises : in Search of Why, SCOTT ROGER.

Les Ecoles du Komintern, KOKOU KOUAWO.

Vers la guerre froide, CORINNE CHAUVET.

La critique du P.C.F. face au phénomène stalinien, JEAN-FRANÇOIS PAROZ.

L'U.R.S.S. en Afghanistan : un risque calculé, RICHARD L'HOMME.

China's Foreign Trade Monopoly : Institutions and Instruments, 1949-1985, HANS PETER BICHELMEIER.

China's Balance of Payments, NANCY BOWLER.

Population Trends in India, MARIAM NINAN.

Food Trends and Prospects in India, BHUPINDER PRASAD.

Annuaire de la Convention européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Martinus Nijhoff Publishers, 1987.

Tous les initiés de la Convention savent combien est précieux l'*Annuaire* de la Convention. Rappelons-en le contenu : dans la première partie, figurent les textes fondamentaux et les informations de caractère général; dans la deuxième

partie, l'on trouve les textes des décisions sélectionnées de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme; enfin, la dernière partie renferme des informations sur la Convention dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le volume se termine par une bibliographie et un index analytique.

On peut cependant regretter les fautes de typographie qui émaillent le volume, ainsi que certaines imperfections révélées par l'index analytique. Ne s'indique-t-il pas aussi d'élaborer un index par article de la Convention? Les spécialistes de la Convention auraient aussi souhaité que l'*Annuaire* parût avec moins de retard.

R.E.

Anuario Argentino de Derecho Internacional, II, 1984-1986, Asociacion Argentina de Derecho Internacional, Cordoba, 1986, 324 pages.

Cet annuaire suit de près l'actualité et contient principalement des articles exposant les points de vue latino-américains sur différentes questions de droit international :

DOCTRINA

- « El nacimiento del Derecho de Gentes y la idea de comunidad internacional », por *Héctor Gros Espiell*
- « Reacción de la América latina y el tercer mundo en relación con el problema de las Islas Malvinas. Decisiones de los Gobiernos y los organismos latino-americanos », por *Efraín Schacht Aristeguieta*
- « El Tribunal de Justicia del Acuerdo de Cartagena », por *Antonio Linares*
- « La Comisión de Derecho Internacional de las Naciones Unidas », por *Julio Barboza*
- « Reflexiones sobre el Nuevo Orden Económico Internacional », por *Romualdo Bermejo*
- « Obras de entes binacionales. Sus proyecciones en el campo del Derecho internacional privado », por *Horacio Daniel Piombo*
- « La cuestión del Beagle. La solución a un conflicto centenario », por *Ernesto Rey Caro*
- « Metodología de la enseñanza del Derecho internacional », por *Didier Oppertti Badán*
- « Recursos naturales compartidos », por *Lilian C. del Castillo de Laborde*
- « Aspectos sociales y políticos de la integración latinoamericana en su nueva fase », por *Darío A. Olivera*
- « Nacionalismos e interdependencia en las relaciones internacionales », por *Heriberto J. Auel*
- « Contenido del principio de patrimonio común de la humanidad en el Derecho internacional positivo », por *Roberto M. Malkassian*

NOTAS BIBLIOGRAFICAS

- Cançado Trindade*. Antonio Augusto. Repertorio de Práctica Brasileira, de Derecho Internacional Público. 2 Volúmenes : Período 1941-1960 y Período 1961-1981. Fundación Alejandro de Guzmán, Brasilia, 1984. Idioma portugués. Volumen Período 1941-1960, 365 páginas; Volumen Período 1961-1981, 353 páginas. Por Nelson Daniel Marcionni
- Barberis*, Julio A. « Los sujetos del derecho internacional actual, Madrid. Editorial Tecnos, 1984, 204 páginas. Por Susana B. Galván
- Dupuy*, René-Jean « La Communauté internationale entre le mythe et l'histoire », Edit. Economica, París, 1966. Por Zlata Drnas de Clément
- « Les Dimensions Internationales du Droit Humanitaire » Editado por Pedone, Institut Henry Dunant y Unesco. Imprimerie Bose Frères, 1986, 360 páginas. Por Graciela R. Salas

- Ramella*, Pablo A. « Crímenes contra la humanidad », Edit. Depalma, Bs. As., 1986, 154 páginas. Por Ernesto J. Rey Caro
- Ferrer Vieyra*, Enrique « Las Islas Malvinas y el Derecho Internacional », Edit. Depalma, Buenos Aires, 1984, 364 páginas. Por Ernesto J. Rey Caro
- Lleonart y Amselem*, Alberto J. « España y O.N.U. (1947) », Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 1983, 340 páginas. Por Ernesto J. Rey Caro
- Bardonnet*, Daniel y *Virally*, Michel « Le Nouveau Droit International de la Mer », Publications de la Revue Générale de Droit International Public, Nouvelle Série, N° 39, Edit. Pedone, Paris, 1983, 380 páginas. Por Ernesto J. Rey Caro

JURISPRUDENCIA

Aplicación de la Convención Americana de Derechos Humanos

DOCUMENTACION

- Convenio entre el Gobierno de la República Argentina y el Gobierno de la Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas sobre cooperación en la esfera de la actividad pesquera
- Acuerdo entre el Gobierno de la República Argentina y el Gobierno de la República Popular de Bulgaria sobre cooperación en materia de pesca

BALLARINO, Tito, *Lineamenti di diritto comunitario*, Cedam, Padoue, 1987, 343 pages.

La seconde édition du manuel de Monsieur Ballarino, professeur à l'Université de Padoue, intéressera à plus d'un titre les enseignants, les chercheurs et les étudiants en droit international.

L'auteur présente un panorama complet et très clair des fondements du droit communautaire, suivant un plan logique reprenant, dans une première partie, les caractères généraux des communautés européennes, leurs organes, leurs actes, l'ordre juridique communautaire, ses rapports avec le droit italien ainsi que le droit des gens et, dans une seconde partie, une introduction à la réglementation européenne de la libre circulation, de la concurrence et de la fiscalité.

La consultation est facilitée par un index analytique et par une table chronologique des nombreux arrêts commentés de la C.J.C.E. Les innombrables ouvrages et articles, en italien, en anglais, en allemand et en français, cités dans la bibliographie générale et dans le corps du traité, témoignent d'un souci de recherche systématique qui ne se limite pas aux écrits des spécialistes. Ainsi, après avoir exposé les diverses théories doctrinales portant sur la nature juridique des communautés et narré les péripéties des dernières années, le professeur Ballarino conclut par le jugement d'ensemble d'un journaliste de l'*Economist* sur les pouvoirs de la Commission et de la Cour de Luxembourg.

Le texte est émaillé de documents, comme autant de jalons posés dans la vie communautaire, ainsi la résolution finale du sommet de Paris (9 et 10 décembre 1974) instituant le Conseil européen et la déclaration commune du 4 mars 1975 sur la procédure de concertation budgétaire. L'auteur ne craint ni de retracer la genèse des traités, tel que l'Acte Unique Européen issu des efforts d'Altiero Spinelli, ni de rappeler dans les faits les multiples affaires dans lesquelles la Cour de Justice a développé la notion d'effet direct ou enrichi la liste des principes généraux de droit communautaire.

Le chapitre VIII « La Communauté comme entité et personne internationales » analyse successivement la personnalité des organisations internationales au travers du système des Nations-Unies et des communautés européennes, les compétences des communautés, les sanctions communautaires et la question de la pêche. Dans ce cadre sont abordés la constitution du Fonds européen de

coopération monétaire, les accords de pêche et sur les produits de base, la question de l'adhésion de la C.E.E. à la convention de Montego Bay (les problèmes liés à la Convention européenne des droits de l'homme sont étudiés dans le chapitre VI sur l'ordre juridique communautaire), la création de la zone de pêche de 200 milles et les mesures de suspension des importations en provenance d'Argentine qui, selon le professeur Ballarino, n'ont pas valeur de précédent, eu égard à leur brève durée et à leurs fondements contestables.

J.-P. LEGRAND.

BARENDT, Eric, *Freedom of speech*, Oxford, Clarendon Press, 1985, 314 p.

Nul doute que la liberté d'expression est au nombre de ces libertés fondamentales dont l'application suscite des problèmes juridiques et philosophiques aussi passionnants que difficiles à résoudre. L'ouvrage a le grand mérite de sérier ces questions de près à la lumière des jurisprudences des organes de la Convention européenne des droits de l'homme, et des juridictions anglaises, américaines et allemandes.

L'auteur s'interroge d'emblée sur le fondement de la liberté d'expression en examinant diverses théories classiques et modernes. Il constate la prédominance de la thèse qui met l'accent sur la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie grâce à la libre dialectique des idées. Ce fondement privilégié est, sans doute, à l'origine de la protection spécifique dont jouit la liberté d'expression politique par opposition aux autres formes d'expression (pp. 22 et s.). En revanche, la jurisprudence constitutionnelle est quelque peu réticente à inférer de la liberté d'expression le droit à acquérir des informations, même si nombreux sont les pays qui ont une législation sur la liberté d'information (p. 26). Tel n'est cependant pas le cas de la jurisprudence de Strasbourg qui trouve, à cet égard, un appui précieux dans le texte de l'article 10 de la Convention.

La liberté d'expression est susceptible de recouvrir de vastes domaines. C'est ainsi que l'auteur recherche dans quelle mesure de simples comportements physiques, ou des dépenses électorales, peuvent se réclamer de cette liberté. La publicité commerciale jouit aussi d'une certaine protection, mais M. Barendt recommande une approche prudente (p. 63). La liberté de la presse soulève des problèmes non moins délicats. Il ressort de la jurisprudence américaine que le journaliste n'a pas un droit absolu à la protection de ses sources. Pas davantage les locaux d'un journal ne sont soustraits aux perquisitions qui seraient fondées sur des motifs impérieux (p. 77).

La liberté d'expression en rapport avec les mass media donne lieu à d'intéressantes réflexions. L'auteur se demande si le carcan réglementaire qui pèse sur l'audiovisuel est justifié. A l'inverse, eu égard aux risques d'abus que secrète la concentration des entreprises de presse écrite, une réglementation dans ce domaine serait bienvenue. En somme, la logique voudrait une certaine convergence entre le régime juridique de la presse et celui de l'audiovisuel, car « *differences in attitude to the press and media are traditional rather than rational* » (p. 107).

La liberté d'expression répugne aux ingérences préventives. Encore faut-il distinguer celles-ci des mesures répressives, ce à quoi s'attache l'auteur, avant d'admettre que, dans certains cas précis et exceptionnels, les limitations préventives sont licites (pp. 118, 139 et 144).

Le discours politique n'est pas sans receler des dangers. Il peut déboucher sur l'appel à la violence, à la subversion, voire à l'insurrection. Le critère dont doivent s'inspirer les autorités publiques dans leur réaction réside dans la distinction entre le fait de professer une doctrine politique abstraite et l'appel destiné à promouvoir une action spécifique (p. 156). Que dire alors de la répression des propos racistes ? L'auteur n'y trouve aucun fondement rationnel en droit ; la justification tient à des considérations purement politiques souligne-t-il (p. 167), faisant ainsi peu de cas de la flétrissure particulière qui s'attache aux

doctrines qui véhiculent la discrimination raciale dont l'interdiction ressortit, sans conteste, au *jus cogens*.

L'ouvrage étudie en profondeur d'autres aspects saillants de la liberté d'expression : la prohibition de la pornographie, l'accès aux médias, la liberté de la presse et l'administration de la justice, la liberté de manifestation et d'association, la diffamation et les atteintes à la vie privée, la protection des secrets d'Etat, la liberté d'expression des fonctionnaires, etc.

En conclusion de cette importante étude, M. Barendt relève une certaine prudence qui préside à l'interprétation de la liberté d'expression par les cours constitutionnelles et par les organes de la Convention européenne. Pour ces derniers cependant, l'auteur discerne des jalons qui augurent une interprétation moins timide. L'arrêt Lingens (1987), postérieur à la parution de l'ouvrage, lui donne sans doute raison.

L'approche nuancée de l'auteur, qui confine parfois à une prudence excessive, se reflète aussi dans le rôle qu'il assigne aux juridictions : celles-ci doivent se montrer réservées et ne pas déduire de la liberté d'expression des droits qui lui sont étrangers ou qui n'ont avec elle que des liens ténus. Cette mise en garde contre le « gouvernement des juges » est suivi d'un plaidoyer pour l'incorporation de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique anglais.

R. ERGEC.

BERNHARDT, Rudolf et JOLOWICZ, John Anthony (édts.), *International Enforcement of Human Rights*, Berlin-Heidelberg-New York-London-Paris-Tokyo, Springer-Verlag, 1987, 265 p.

L'ouvrage comporte des rapports de qualité qui font la synthèse des thèmes majeurs du droit international des droits de l'homme.

Dans une première étude, le professeur L. Henkin se penche sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux Pactes de l'O.N.U. Après avoir adopté une position nuancée sur la valeur juridique de la Déclaration, il examine les différents problèmes d'interprétation soulevés par les Pactes ainsi que leur mécanisme de sauvegarde dont les déficiences sont bien connues.

M. A. Tumanov expose, quant à lui, la conception soviétique de la protection internationale des droits de l'homme en privilégiant la souveraineté des Etats dans ce domaine.

K. J. Partsch formule des opinions critiques sur le « droit des peuples » en limitant le champ d'action de ce droit essentiellement aux situations coloniales.

Le professeur G. Jacobs s'attache à brosser un tableau général sur cet instrument le plus effectif qu'est la Convention européenne des droits de l'homme. Le lecteur y trouvera une vue claire des aspects institutionnels de la Convention. On retiendra particulièrement les critiques sur le rôle du Comité des ministres, sur l'exercice peu satisfaisant du pouvoir de supervision reconnu au Secrétaire général du Conseil de l'Europe, ainsi que la thèse selon laquelle l'article 13 de la Convention imposerait aux Etats l'obligation d'incorporer la Convention dans leur droit interne.

M. Th. Buergenthal met en relief les mérites et les défauts du système interaméricain de protection. Sans sous-estimer le rôle important joué par la Commission interaméricaine, essentiellement dans le domaine d'enquêtes sur place, il regrette le peu d'activité qui s'offre à la Cour. Autant la compétence consultative de celle-ci est étendue et fréquemment mise en œuvre, autant sa compétence contentieuse souffre d'une paralysie. L'auteur voit la principale source de faiblesse du système interaméricain dans l'absence d'une assemblée parlementaire comparable à celle du Conseil de l'Europe.

E.-R. Mbaya explique comment la Charte africaine des droits de l'homme met en avant les droits collectifs, les droits économiques et sociaux, et les

devoirs de l'individu à l'égard de la Communauté. Il attire l'attention sur les faiblesses du mécanisme de protection en omettant, toutefois, les clauses échappatoires (« *drawback clauses* ») qui assortissent les droits civils et politiques.

L'Asie se singularise par l'absence d'un système régional de protection. Cela se comprend aisément au vu de la profonde diversité culturelle, idéologique, ethnique et politique qui caractérise ce continent. Ce sont des organisations non gouvernementales qui ont pris la relève, expose M. Yamane, avant de formuler une judicieuse remarque qui pourrait aussi s'appliquer à l'Afrique : « ... it is not the *rhetoric* of human rights which the peoples of Asia need and appreciate. It is the development of human rights *techniques* which would help defend their rights and solve their problems efficiently » (p. 111).

La protection des droits de l'homme dans les Communautés européennes pose des problèmes passablement complexes. M. Weiler les série avec maîtrise dans une optique réaliste. Les grands axes de la jurisprudence de la Cour de justice sont analysés avec minutie.

La rédaction du rapport général incombait au professeur R. Bernhardt. Il plaide avec conviction la nécessité de reconnaître à l'individu un rôle plus actif avec la possibilité de saisir des instances juridictionnelles internationales. La critique de la rhétorique qui entoure les droits de la « troisième génération » est également bien venue, de même que l'observation selon laquelle les textes ont eu, jusqu'à présent, peu d'impact sur la réalité.

R. ERGEC.

Beyond Adjustment : The Asian Experience, édité par Paul Streeten, F.M.I., 1988, 274 p.

Le F.M.I. en coopération avec l'Indian Council for Research on International Economic Relations a organisé à Bombay un séminaire relatif à la répartition et à la croissance économique, dans l'expérience asiatique. Le but est de faire connaître le rôle et les activités du F.M.I. dans un monde en développement qui ne les perçoit pas toujours bien.

Après une introduction de P. Streeten sur la répartition structurelle — qui a pour but la réduction ou l'élimination des déficits de balances des paiements sur la réapparition de plus hauts taux de croissance économique et la réalisation de changements structurels qui préserveraient de futurs problèmes de paiement, diverses études portaient sur les sujets suivants :

1. Growth and Adjustment : Experiences of Selected subcontinent Countries.
2. Alternative Growth and Adjustment strategies of Newly Industrializing Countries in Southeast Asia.
3. Contrasting External Debt Experience : Asia and Latin America.
4. Trade Regimes and Export Strategies with reference to South Asia.
5. Structural Adaptation and Public Enterprise.
6. Institutional Framework for Decision Making in Korean Public Enterprises : Some implications for Developing Countries.
7. The Asia Experience and the Role of Multilateral Institutions, Foreign Aid, and Other Financial Sources.
8. Surpluses for a Capital — Hungry World.

Chacune des études est suivie de commentaires.

D.M.

BOS, Maerten et BROWNLIE, Ian, ed., *Liber Amicorum for Lord Wilberforce*, Clarendon Press, Oxford, 1987, 251 pages.

En hommage à l'éminent juriste qu'est Lord Wilberforce, MM. Maarten Bos et Ian Brownlie ont rassemblé des études de droit des gens, de droit commercial international et de droit public :

PART I : *A Tribute to Lord Wilberforce by the Lord Chancellor*

1. Richard Wilberforce : A Man for all Seasons
The Rt. Hon. Lord HAILSHAM OF ST. MARYLEBORNE PC, CH, FRs, D.C.L., Lord High Chancellor of England and Speaker of the House of Lords.

PART II : *Public International Law*

2. The General Assembly and the Problems of Enhancing the Effectiveness of the Non-use of Force in International Relations
HE Judge TASLIM O. ELLIAS, Member and former President of the International Court of Justice
3. Legal Issues Involved in the Potential Military Uses of Space Stations
Professor Dr D. GOEDHUIS, LL.D., Chairman of the International Committee on Space Law of the International Law Association
4. Universal International Law in a Multicultural World
HE Judge Sir ROBERT JENNINGS, QC, Member of the International Court of Justice, former Director of Studies of the International Law Association
5. Diversion of Waters and the Principle of Equitable Utilization : A Short Outline of a Complex Problem
Judge EERO J. MANNER, Chairman of the Committee on International Water Resources of the International Law Association
6. Global Satellite Telecommunications : The End of a Dream?
Professor NICOLAS MATEESCO MATTE, OC, QC, RSC, former President of the International Law Association, Director of the Centre for Research on Air and Space Law, McGill University
7. Lord Wilberforce and International Law
Professor CECIL J. OLMSTEAD, Chairman of the International Law Association
8. The Distinguishing Characteristics of the Concept of the Law of Nations as it Developed in Ancient India
HE Judge NAGENDRA SINGH, President of the International Court of Justice

PART III : *Arbitration and Commercial Law*

9. Commercial Dispute Resolution : The Changing Scene
The Rt. Hon. Lord Justice KEER, Lord Justice of Appeal
10. State Corporations in International Relations
Dr F. A. MANN, CBE, FBA, Solicitor of the Supreme Court, London, Honorary Professor of Law at the University of Bonn
11. The New *Lex Mercatoria* : The First Twenty-five Years
The Rt. Hon. Lord Justice MUSTILL, Lord Justice of Appeal
12. Fault in the Common Law of Contract
Professor G. H. TREITEL, QC, FBA, Vinerian Professor of English Law in the University of Oxford

PART IV : *European Community Law*

13. The Impact of Community Law on Indirect Taxation
N. P. M. ELLES, Chairman, Value Added Tax Appeals Tribunal

PART V : *Public Law*

14. Lord Wilberforce and Administrative Law
Professor D. G. T. WILLIAMS, Rouse Ball Professor of English Law in University of Cambridge, President of Wolfson College, Cambridge

Index.

BOSSUYT, M. J., *Guide to the « travaux préparatoires » of the international Covenant on Civil and Political Rights*, Dordrecht-Boston-Lancaster, Martinus Nijhoff, 1987, 847 p.

Il n'est guère besoin de souligner l'importance du Pacte sur les droits civils et politiques, premier instrument à valeur contraignante sur le plan universel qui traite des droits civils et politiques dans leur ensemble.

Outre les praticiens et spécialistes des nombreux Etats parties au Pacte en général, les juristes des Etats, comme la Belgique, où le Pacte déploie des effets directs, accueilleront avec intérêt un ouvrage qui constitue une collection exhaustive et systématique des travaux préparatoires. On aurait d'ailleurs tort de minimiser l'utilité de ceux-ci. Fruit de conceptions aux origines souvent diverses, la plupart des clauses du Pacte reposent sur des compromis. Les formules vagues, voire équivoques, peuvent se prêter à des interprétations diamétralement opposées suivant la tradition juridique à laquelle appartient l'exégète. Les travaux préparatoires du Pacte sont d'autant plus utiles que des instruments comme la Convention européenne des droits de l'homme sont inspirés du Pacte en projet, tel qu'il existait en 1950. Déçus souvent par l'indigence des travaux préparatoires de la Convention, les interprètes de celle-ci ne manquent pas de se tourner vers les travaux préparatoires du Pacte. Par ailleurs, les travaux préparatoires du Pacte sont d'un accès fort difficile eu égard à leur abondance. Faut-il rappeler que l'élaboration du Pacte a duré environ vingt ans et que plusieurs organes de l'O.N.U. y ont œuvré? C'est dire si le répertoire de M. Bossuyt, préparé avec une extrême minutie, et d'une consultation très aisée, constitue un instrument de travail indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux droits de l'homme.

R. ERGEO.

Chinese Yearbook of International Law and Affairs, volume 6, 1986-1987, 517 pages.

Cet annuaire expose les points de vue de Taiwan sur diverses questions de droit international :

Articles

Kuen-chen Fu, *Equitable Considerations Taken into Account in International Ocean Boundary Delimitation Cases.*

Cing-Kae Chiao, *The Protection of Labor Welfare in the Republic of China, with Special Reference to the Labor Standards Law of 1984 (with Text of the Labor Standard Law).*

Ruey-Long Lin, *Protection of Intellectual Property in the Republic of China.*

Short Articles, Notes and Comments

David S. Chou, *International Status of the Republic of China.*

Ying-jeou Ma, *Two Major Legal Issues Relating to the International Status of the Republic of China.*

David Chemin Cheng, *A Communist Chinese Armed Attack on Taiwan : Some Inquiries of International Law and Politics.*

John K. T. Chao, *Legal Implications of a Pacific Blockade of Taiwan, with a Comment by Hsiang-nung Ling.*

R. B. Greenburgh, *Sovereign Debt and the Republic of China.*

Recent Developments

Ching-chang Yen, *The Value-added Tax in the Republic of China (with Text of the Business Tax Law).*

Lawrence S. Liu and Amy Chiang, *The Amended Patent Law of the Republic of China (with Text of the Patent Law).*

Lawrence S. Liu, *An Analysis of the Investment Encouragement Law Amendment.*

Lawrence S. Liu, *Republic of China's Deregulation of Foreign Exchange Control.*

Mark W. Ohlson and C. Y. Huang, *Venture Capital Investment in the Republic of China (with Text of the Regulation Governing the Administration of Venture Capital Investment Enterprises).*

Contemporary Practice and Judicial Decisions of the Republic of China Relating to International Law, 1986-1987, compiled by Hungdah Chiu, with the assistance of Rong-jye Chen and Sheng-tsung Yang.

DE TROYER, I., *Répertoire des traités conclus par la Belgique, 1941-1986*, préface de Leo Tindemans, Wommelgem, Smits, 1988, 813 pages, (215 × 275).

Voici que nous est enfin offerte la seconde partie du *Répertoire des traités conclus par la Belgique*. Il couvre la période 1941-1986.

L'ouvrage est connu des lecteurs belges puisqu'il complète le *Répertoire* qui couvrait la période précédente (1830-1940) et qui parut en 1973.

Rappelons tout de même le schéma de présentation de plus de 4.000 conventions conclues par la Belgique depuis 1941.

Le livre est divisé en trois parties :

La première partie présente la liste chronologique des conventions qui sont ou ont été en vigueur pour la Belgique. C'est là, autour du titre complet que sont donnés tous les renseignements relatifs à la vie et à la fin du traité (approbation, ratification, entrée en vigueur, publication en Belgique, convention de modification ou additionnelle, pour les traités multilatéraux : le depositaire. Cette partie est la plus riche en renseignements et la plus fournie (668 p.).

La seconde partie présente des listes de traités par nom des parties : liste des traités bilatéraux, liste des traités Benelux, liste des traités conclus avec des organisations internationales, enfin liste des traités multilatéraux. Il y a chaque fois renvoi à la première partie.

La troisième partie présente la liste analytique basée sur 111 mots-clefs. Ici aussi on est renvoyé à la première partie.

L'ouvrage est entièrement bilingue néerlandais-français.

Il faut se féliciter de la ténacité et du soin extrême mis par M. De Troyer à mener à bien une œuvre dont il est inutile de souligner le caractère indispensable et dont on aimerait savoir qu'elle se poursuit.

D.M.

DORMOY, Daniel, *Le commerce des produits de base et l'action internationale — Contribution à l'étude juridique de l'ordre économique international*, Paris, Pedone, 1986, 751 p.

Le titre révèle tout un programme et l'auteur n'hésite pas à nous dévoiler l'action internationale pour l'aménagement d'un nouvel ordre économique international. Il ne faut pas chercher, dans cette étude, une simple description de mécanismes juridiques. En matière de produits de base, l'auteur estime que les règles ne s'accroissent pas d'une grande rigidité.

L'exposé est construit en deux parties, la première démasque les difficultés fondamentales de l'action internationale en matière de commerce de produits de base, tandis que la seconde partie constate les résultats plutôt décevants de l'action internationale.

Les tentatives entreprises dans le cadre de l'O.N.U., n'ont pas encore été susceptibles d'établir des règles générales du commerce des produits de base en raison de l'absence d'accord soit sur les objectifs de l'action internationale soit sur le cadre institutionnel ou juridique.

Les résultats sont maigres. Le programme intégré pour les produits de base a été adopté mais il n'a débouché qu'à favoriser la conclusion de trois nouveaux accords de produits et à l'Accord créant le Fonds Commun pour les produits de base, ratifié par plus de nonante Etats mais pas encore entré en vigueur.

La plupart des produits de base restent soumis à la loi du marché. La stratégie des pays en voie de développement pour plus de solidarité n'a donc pas abouti.

Denise MATHY.

DOURAKI, Thomaïs, *La Convention européenne des droits de l'homme et le droit à la liberté de certains malades et marginaux*, Paris, J.G.D.J., 1986, avec un avant-propos de P.-H. Teitgen et une préface de A.-C. Kiss.

Parmi les cas de privation de liberté autorisés par la Convention européenne des droits de l'homme, il y a les cas « d'une personne susceptible de propager une maladie contagieuse, d'un aliéné, d'un alcoolique, d'un toxicomane ou d'un vagabond » (art. 5, par. 1^{er}, (e)). L'ouvrage de M. Douraki a le mérite d'élucider la portée de cette disposition fondamentale, à la lumière non seulement du droit de la Convention proprement dit, mais également sur la base de longs développements consacrés aux législations nationales et aux autres instruments internationaux pertinents. En outre, pour appréhender les problèmes dans toute leur complexité, M. Douraki a eu l'heureuse idée d'opter pour une approche pluridisciplinaire.

Dans une première partie, l'auteur étudie les limitations de la liberté de certains malades mentaux et des marginaux ainsi que leur fondement juridique. A juste titre fait-il remarquer que l'article 5, par. 1^{er}, (e), de la Convention comporte un caractère exceptionnel et doit, par suite, être interprété restrictivement. Les mesures privatives de liberté auxquelles les personnes visées peuvent être soumises tendent à protéger la société du danger qu'elles présentent mais aussi à protéger ces personnes contre elles-mêmes. Cela étant, l'auteur observe qu'il faut se garder d'abuser du critère de la dangerosité. Celui-ci est évidemment étranger à certains états, tels l'homosexualité, l'opposition politique, les croyances et pratiques religieuses, etc. ... (p. 122).

La seconde partie traite de la légalité des mesures limitatives de liberté. La Convention postule à cet égard que les mesures soient conformes au droit interne aussi bien quant à la forme et à la compétence que quant au fond.

Les notions d'aliéné, de toxicomane ou d'alcoolique ont cependant un contenu autonome. Les organes de la Convention vérifient si les qualifications du droit national ne sont pas abusives et si elles correspondent bien au sens usuel des termes. L'auteur distingue aussi plusieurs mesures de traitement qui sont susceptibles de constituer une « détention au sens de la Convention ».

C'est qu'en cas de « détention », qui peut être ordonnée par une autorité administrative ou judiciaire, la Convention prévoit le droit de recours devant un tribunal chargé de statuer sur la légalité de la détention. La troisième partie de l'ouvrage analyse de manière approfondie ce droit de recours. M. Douraki estime qu'en ce qui concerne les vagabonds, une décision judiciaire d'internement vaut le contrôle prévu à l'article 5, par. 4. Par contre, « la privation de liberté des autres malades doit faire l'objet d'un examen judiciaire ultérieur en vue de leur mise en liberté lorsque les motifs relatifs à leur état de santé ont disparu » (p. 319).

On ne voit pas pourquoi l'auteur introduit ainsi une distinction entre les vagabonds et les autres catégories de marginaux. Sans doute, dans l'affaire dite des *vagabonds*, la Cour européenne des droits de l'homme a-t-elle suggéré l'incorporation du contrôle prévu à l'article 5, par. 4, à la décision judiciaire de privation de liberté. Mais, eu égard au revirement de jurisprudence opéré à l'égard des autres catégories, on peut se demander si la Cour maintiendrait sa jurisprudence dans l'affaire des *vagabonds* sans méconnaître la *ratio decidendi* de son revirement ultérieur qui vaut à l'égard de toutes les catégories de personnes visées à l'article 5, par. 1^{er}, (e).

En conclusion de cette étude aussi vaste que précieuse, l'auteur insiste sur les modifications législatives importantes provoquées par la jurisprudence des

organes de la Convention. Il constate aussi la disparition de la notion de sanction au profit des mesures curatives qui n'excluent cependant pas toute mesure de protection de la société contre les malades mentaux et les autres marginaux.

Rusen ERGEC.

Le droit international à l'heure de sa codification — Etudes en l'honneur de Roberto Ago, Giuffrè, Milano, 4 tomes, 604, 544, 524 et 455 pages.

En hommage à l'éminent juriste qu'est le Professeur Roberto Ago sont réunies de nombreuses études portant sur la codification en droit international public et privé :

I

Préface

Notice biographique de Roberto Ago

Bibliographie de Roberto Ago

HENRI BATIFFOL, *L'apport d'un internationaliste à la notion de positivité du droit*

ALESSANDRO MIGLIAZZA, *L'œuvre scientifique de Roberto Ago*

NAGENDRA SINGH, *The Achievements of Roberto Ago in the Field of International Organisations*

LES PRINCIPES ET LES SOURCES

GEORGES ABI-SAAB, *La coutume dans tous ses états ou le dilemme du développement du droit international général dans un monde éclaté*

CHITTHARANJAN FELIX AMERASINGHE, *Sources of International Administrative Law*

GIOVANNI BATTAGLINI, *Il riconoscimento internazionale dei principi generali del diritto*

MAARTEN BOS, *Aspects phénoménologiques de la codification du droit international public*

IAN BROWNLIE, *Problems Concerning the Unity of International Law*

PHILIPPE CAHIER, *Le changement fondamental de circonstances et la convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités*

GIORGIO CANSACCHI, *Sovranità e diritti sovrani*

FRANCESCO CAPOTORTI, *Sul valore della prassi applicativa dei trattati secondo la convenzione di Vienna*

MAXWELL COHEN, *Technology, Multiple Fora and the Time-Factor : the International Legal Response*

GIORGIO CONETTI, *Gli organi per la codificazione progressiva del diritto internazionale nella Società delle Nazioni*

MANUEL DIEZ DE VELASCO VALLEJO, *Législation et codification dans le droit international actuel*

RENÉ JEAN DUPUY, *La codification du droit international a-t-elle encore un intérêt à l'aube du troisième millénaire?*

LUIGI FERRARI BRAVO, *Alcune riflessioni sui rapporti fra diritto costituzionale e diritto internazionale in tema di stipulazione di trattati*

PAOLO FOIS, *La funzione degli accordi di codificazione nella formazione dello jus cogens*

GIORGIO GAJA, *Unruly Treaty Reservations*

MANFRED LACHS, *La diplomatie par les conférences et le droit*

EDWARD MCWHINNEY, « *Classical* » *Sources, and the International Law-Making Process of Contemporary International Law*

RICCARDO MONACO, *Dal coordinamento al controllo nell'ordinamento internazionale*

FRITZ MÜNCH, *La codification inachevée*

GERALDO EULALIO DO NASCIMENTO E SILVA, *Treaties as Evidence of Customary International Law*

- PAUL REUTER, *Traité et transactions. Réflexions sur l'identification de certains engagements conventionnels*
- SHABTAI ROSENNE, *Conceptualism as a Guide to Treaty-Interpretation*
- WALTER RUDOLF, *Technological Development and Codification of International Law*
- TULLIO SCOVAZZI, *Considerazioni sui rapporti tra forma e sostanza delle norme di un trattato di codificazione*
- JOSÉ SETTE-CAMARA, *The International Law Commission : Discourse on Method*
- KRZYSZTOF SKUBISZIEWSKI, *Resolutions of the U.N. General Assembly and Evidence of Custom*
- ERIK SUY, *Rôle et signification du consensus dans l'élaboration du droit international*
- GREGORY TUNKIN, *The Nuclear Age and a Jurist in an Ivory Tower.*
- FRANÇOIS WOLF, *Nécessité croissante des normes internationales*
- BEN ATKINSON WORTLEY, *Reflections on the Sources of the Law of War, in particular of the Temperamenta*
- KARL ZEMANEK, *Codification of International Law : Salvation or Dead End?*

II

LA COOPÉRATION DES ÉTATS À L'ÉPREUVE
DE LA CODIFICATION

- GIUSEPPE BARILE, *The Protection of Human Rights in Article 60 Paragraph 5 of the Vienna Convention of the Law of Treaties*
- MOHAMMED BEDJAOUT, *Propos libres sur le droit au développement*
- DEREK WILLIAM BOWETT, *The Economic Factor in Maritime Delimitation Cases*
- BENGT BROMS, *Finnish Neutrality in the Light of the Treaty of Friendship, Cooperation and Mutual Assistance between Finland and the Soviet Union*
- JORGE CASTAÑEDA, *La conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et l'avenir de la diplomatie multilatérale*
- CLAUDE-ALBERT COLLIARD, *Principes et règles de droit international applicables en matière de délimitation maritime. Analyse de la « Jurisprudence » de la Cour Internationale de Justice*
- VLADIMIR-DJURO DEGAN, *« Equitable Principles » in Maritime Delimitations*
- YORAM DINSTEIN, *The International Legal Response to Terrorism*
- FRANCESCO DURANTE, *La codificazione dei principi sull'esplorazione e l'utilizzazione dello spazio extra-atmosferico*
- TASLIM OLAWALE ELIAS, *The United Nations and Law in Development*
- FRANCESCO FRANCONI, *Norme convenzionali e « principi » sullo sfruttamento di spazi comuni : il caso delle risorse minerarie dell'Antartide*
- MARIO GUILLANO, *La carta dei diritti e doveri economici degli Stati : un tentativo improprio di codificazione del diritto internazionale*
- EDUARDO JIMÉNEZ DE ARÉCHAGA, *The Conception of Equity in Maritime Delimitation*
- UMBERTO LEANZA, *L'evoluzione delle norme internazionali in materia di prevenzione e di repressione del traffico illecito degli stupefacenti in alto mare*
- SERGIO MARCHISIO, *Accords de financement multibilatéral : règles et pratiques des organisations internationales*
- VIOLENTE MAROTTA RANGEL, *La codification des normes sur le plateau continental*
- NAGENDRA SINGH, *Human Rights and India*
- SHIGERU ODA, *Delimitation of a Single Maritime Boundary. The Contribution of Equidistance to Geographical Equity in the Interrelated Domains of the Continental Shelf and the Exclusive Economic Zone*

- NATALINO RONZITTI, *Passage through International Straits in Time of International Armed Conflict*
 MARIA RITA SAULLE, *Jus Cogens and Human Rights*
 LUIGI SICO, *Lineamenti di una disciplina dell'attività svolgentesi a bordo di stazioni spaziali*
 ROBERTO SOCINI LEYENDECKER, *A propos de la codification du droit des traités des organisations internationales*
 ANTONIO TIZZANO, *Radiotelevisione e obblighi comunitari dell'Italia*
 TULLIO TREVES, *La participation de l'« Organisation internationale compétente » aux décisions de l'Etat côtier dans le nouveau droit de la mer*
 ENDRE USTOR, *The Law of Most-Favoured-Nation Clauses. Its Codification : Some Contested Issues*
 NICOLAS VALTIOS, *L'évolution du système de contrôle de l'Organisation internationale du travail*
 MICHEL VIRALLY, *L'équité dans le droit. A propos des problèmes de délimitation maritime*
 PROSPER WEIL, *A propos du droit coutumier en matière de délimitation maritime*

III

 LES DIFFÉRENDS ENTRE LES ÉTATS
 ... ET LA RESPONSABILITÉ

- GAETANO ARANGIO-RUIZ, *Notes on Non-Appearance before the International Court of Justice*
 ANTONIO CASSESE, *Remarks on the Present Legal Regulation of Crimes of States*
 LUIGI CONDORELLI e HARITINI DIPLA, *Solutions traditionnelles et nouvelles tendances en matière d'attribution à l'Etat d'un fait internationalement illicite dans la Convention de 1982 sur le droit de la mer*
 BENEDETTO CONFORTI, *In tema di responsabilità degli Stati per crimini internazionali*
 ANDREA GIARDINA, *Gli indennizzi ai cittadini per danni subiti all'estero. Prassi convenzionale e legislazione italiana*
 SIR ROBERT Y. JENNINGS, *The Judicial Function and the Rule of Law in International Relations*
 PIERLUIGI LAMBERTI ZANARDI, *Aggressione armata indiretta ed elemento soggettivo dell'illecito internazionale*
 RICCARDO LUZZATTO, *Illecito internazionale e arbitrato internazionale di diritto privato*
 RONALD ST. JOHN MACDONALD, *The Margin of Appreciation in the Jurisprudence of the European Court of Human Rights*
 GAETANO MORELLI, *Sulla nozione di sentenza internazionale dichiarativa*
 MASSIMO PANEBIANCO, *Le sanzioni economico-politiche delle organizzazioni internazionali regionali*
 GIUSEPPE PANICO, *Responsabilità internazionale degli Stati per violazione di obbligazioni assunte verso soggetti privati stranieri in contratti di investimento « denazionalizzati »*
 FAUSTO POGAR, *Epuisement des recours internes et réparation en nature ou par équivalent*
 FRANÇOIS RIGAU, *Le crime d'Etat. Réflexions sur l'article 17 du projet d'articles sur la responsabilité des États*
 PAUL RUEGGGER, *Nouvelles réflexions sur le rôle des procédures internationales d'enquête dans la solution des conflits internationaux*
 MILAN ŠAHOVIĆ, *Le concept du crime international de l'Etat et le développement du droit international*
 JEAN SALMON, *La place de la faute de la victime dans le droit de la responsabilité internationale*
 STEPHEN M. SCHWEBEL, *On whether the Breach by a State of a Contract with an Alien is a Breach of International Law*

- IGNAZ SEIDL-HOHENVELDERN, *Responsibility of Member States of an International Organization for Acts of that Organization*
 GIUSEPPE SPERDUTI, *Notes sur l'intervention dans le procès international*
 SANTIAGO TORRES BERNARDEZ, *A propos de l'interprétation et de la révision des arrêts de la Cour internationale de Justice*
 UGO VILLANI, *Osservazioni sulla soluzione delle controversie nelle convenzioni di codificazione del diritto internazionale*

IV

PROBLÈMES DE LA CODIFICATION
EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

- TITO BALLARINO, *Osservazioni sulla codificazione del diritto internazionale privato nell'Europa centro-orientale*
 SERGIO MARIA CARBONE, *The Codification of Organisational Models for Shipping : the Role of Enterprises and International Law of Economy*
 KARL DOEHRING, *The Auxiliary Function of Comparative Law for the Interpretation of Legal Rules of National and International Law*
 ANTONIO FERRER-CORREIA, *Une codification nationale du droit international privé à l'épreuve du principe d'égalité : le Code civil portugais de 1966 « revisited »*
 FRANZ GAMILLSOHEG, *Ordine pubblico e diritti fondamentali*
 PIERRE GANNAGÉ, *Observations sur la codification du droit international privé dans les États de la Ligue arabe*
 RONALD GRAVESON, *Problems of the Hague Conference of Private International Law*
 ERIK JAYME, *Recognition of Foreign Judgements : International Jurisdiction of Foreign Courts Revisited*
 PAOLO MENGOLZI, *Sovranità dello Stato, modificazione del Concordato lateranense e riconoscimento di sentenze canoniche di nullità matrimoniale*
 FRANCO MOSCONI, *La legge regolatrice della capacità delle persone fisiche : dalle proposte di Pasquale Stanislao Mancini alla prassi convenzionale*
 GONZALO PARRA-ARANGUREN, *Codification in America with Particular Reference to the Third Specialized Inter-American Conference on Private International Law (CIDIP-III) (La Paz, 1984)*
 WILLIS L. M. REESE, *Some Thoughts on the Drafting of Choice-of-Law Rules*
 GIORGIO SACERDOTI, *Les codes de conduite sur les entreprises multinationales entre droit international et droit interne : mise en œuvre et effets juridiques*
 ALBERTO SANTA MARIA, *Le dumping et les subventions dans le cadre du droit international et du droit des Communautés Européennes*
 FRITZ SCHWIND, *Aperçu de la partie générale du droit international privé en occasion du projet italien « Vitta »*
 AUGUSTO SINAGRA, *Natura e contenuto della internazionalità dei contratti*
 GIAN LUIGI TOSATO, *Sull'applicabilità della Convenzione di New York agli arbitrati irrisolti italiani*
 EDOARDO VITTA, *Per una riforma del diritto internazionale privato italiano nel movimento verso nuove codificazioni interne e internazionali*
 WILHELM WENGLER, *Jurisdiction to Prescribe or Prohibitions to Resort to Specific Reactions? For a Better Understanding of Public International Law Limits to States' Legislation*
 PIERO ZIACARDI, *Le pays d'appartenance des particuliers comme objet d'une convention de droit international privé*

DUFRANE-WARIN, Bernadette et BORN, Henri, *Doctrine juridique belge 1987*, De Boeck-Wesmael, 1988, 125 pages.

La deuxième livraison de cette publication, se rattachant aux dépouillements insérés dans les *Annales de la Faculté de Droit de Liège* depuis 1972 et au plus ancien *Répertoire bibliographique de droit belge*, recense sur base d'un fonds documentaire informatisé les articles et les notes de jurisprudence contenus dans les revues juridiques et les ouvrages édités en Belgique.

Chaque contribution est répertoriée sous un ou plusieurs mots-clés classés dans l'ordre alphabétique. La multiplication des mots-clés rend les investigations aussi souples que possible. Ainsi la chronique « La pratique du pouvoir exécutif et le contrôle des Chambres législatives en matière de droit international (1982-1984) » publiée dans cette *Revue* en 1986 est mentionnée sous les verbes « droit international », « pouvoir exécutif » et « chambres législatives ». L'article de Monsieur Xavier DIEUX « Questions relatives aux effets de la contrainte étatique sur les contrats économiques internationaux — Un point de vue belge » (cette *Revue*, 1987, pages 184 à 223) figure sous les désignations « arbitrage », « changes », « contingentement », « douanes et accises » et « embargo ».

Les références sont citées selon les normes bibliographiques.

L'ouvrage se termine par la table des matières, l'index des auteurs, la liste des revues dépouillées et des abréviations.

Une recherche à partir du nom de l'auteur et de la seule initiale du prénom peut prêter à confusion : l'index sous « SALMON, J. » renvoie aussi bien au *Conseil d'Etat* de Monsieur Jacques SALMON qu'à la chronique précitée du professeur Jean Salmon et de Monsieur Rusen Èrgec.

La prochaine mise à jour (1988) est promise pour mai 1989.

Cette intéressante initiative facilite grandement les travaux des praticiens, chercheurs et étudiants.

Jean-Pierre LEGRAND.

Études polémologiques, numéro 41, 1^{er} trimestre 1987, 262 pages.

Ce numéro est consacré aux coups d'état dans le monde depuis 1945. Après une réflexion sur ce concept, sur la localisation et l'évolution générale de ces événements, leur survenance dans chaque continent est analysée sur le plan interne et, trop peu hélas, des interventions externes. En voici le sommaire :

Avant-propos

Entretien avec le Dr Boutros Boutros Ghali

PREMIÈRE PARTIE : LES COUPS D'ÉTAT DANS LE MONDE DEPUIS 1945

— *Coups de l'Etat et coups d'Etat*

Daniel HERMANT

— *Problèmes méthodologiques*

■ *Typologie des coups d'Etat* ■ *Géographie et évolution générale* ■ *Chronologie*

Martine COUDERO, Didier BIGO, Daniel HERMANT

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE PAR ZONE

— *Europe occidentale et chronologie*

■ *France*

■ *Péninsule Ibérique*

Daniel HERMANT

■ *Les coups d'Etat en Grèce et à Chypre (21 avril 1967/15 juillet 1974)*

Andreas MAVROYIANNIS

— *Europe de l'Est*

■ *Typologie de la prise de pouvoir communiste*

■ *La technique de liquidation des crises dans le bloc soviétique*

Françoise THOM

- *Afrique et chronologie*
 ■ *Les coups d'Etat en Afrique 1945/1987, conflit pour l'Etat — de groupes — de personnes ...*
 Didier BIGO
- *Moyen-Orient et chronologie*
 ■ *Les coups d'Etat au Moyen-Orient et au Maghreb*
 Georges CORM
 ■ *Chronologie des coups d'Etat et tentatives de coups d'Etat au Moyen-Orient*
 J. SAGLIO
- *Asie du Sud et chronologie*
 ■ *Coups d'Etat en Afghanistan*
 Olivier ROY
 ■ *Les coups d'Etat dans le sous-continent indien*
 Georges FRÉMONT
- *Asie du Sud-Est et chronologie*
 ■ *Militaires et prises de pouvoir en Extrême-Orient*
 Nicolas REGAUD
- *Amérique latine et chronologie*
 ■ *Les coups d'Etat en Amérique Latine*
 Martine COUDERC

TROISIÈME PARTIE :

- *Chronique bibliographique*
 — *Revue des revues*
 ■ Jean-Marc CHATELAIN

International Organizations and the Law of the Sea — Documentary Yearbook 1985, ed. by A. W. Koers and the Netherlands Institute for the Law of the Sea, London, Dordrecht, Graham and Trotman, M. Nijhoff, 1987, VIII et 645 p.

Ce nouvel annuaire constitue un recueil de documents principalement juridiques relatifs au droit de la mer et publiés chaque année par diverses organisations internationales. Ce premier numéro reproduit des documents émanant de l'O.N.U., de la F.A.O., de l'A.I.E.A., de l'O.A.C.I., de l'O.I.T., de l'O.M.I., de la CNUCED, du P.N.U.D., et de l'UNESCO.

Il n'est pas exclu que dans l'avenir s'ajoutent des documents d'autres organisations internationales. Un index thématique facilite la consultation de l'ouvrage.

Cette entreprise « documentaire » est la bienvenue. S'il est généralement aisé de retrouver les documents de l'O.N.U., en revanche, ceux des autres organisations sont beaucoup moins bien diffusés; en outre, ils sont souvent méconnus. Cet ouvrage remplit donc une double fonction : informer et documenter. Il faut féliciter chaleureusement les promoteurs de cette initiative et leur souhaiter une longue et heureuse ... navigation.

E.D.

The Law of Non-International Armed Conflict, Protocol II to the 1949 Geneva Conventions, ed. by Howard S. LEVIE, Dordrecht, M. Nijhoff, 1987, XIII et 635 p.

Les travaux de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés (Genève, 1974-1977) qui ont abouti à l'adoption des deux Protocoles du 8 juin 1977, occupent 17 volumes *in-folio*.

Inutile de dire que retrouver la genèse d'un article des Protocoles dans ces 17 volumes ou les positions particulières de tel ou tel Etat sur ledit article

exige une fameuse dose de patience, de courage et de rigueur personnelle à quiconque veut entreprendre une recherche exhaustive du genre. C'est pour éviter ce travail redoutable et fastidieux que le professeur Howard S. Levie a réuni en un volume l'ensemble des travaux relatifs au II^e Protocole. Ceux-ci ont été découpés, rassemblés dans l'ordre chronologique et reproduits sous chacun des articles auxquels ils se rapportaient. En outre, des documents non repris dans les 17 volumes ont été ajoutés.

Faut-il souligner l'assistance exceptionnelle qu'un tel instrument apporte au chercheur d'un côté par le temps qu'il lui fait gagner, de l'autre par les risques d'oubli et de négligence qu'il prévient.

Un index des interventions des Etats, des orateurs et des matières abordées facilite encore l'utilisation d'un ouvrage dont l'intérêt n'échappera évidemment à personne.

E.D.

LILLICH, Richard B., *The valuation of Nationalized Property in International Law*, vol. IV, Charlottesville, University Press of Virginia, 1987, 238 p.

Comme le souligne O. Schachter dans sa préface, peu de sujets ont engendré en droit international tant de controverses que celui de déterminer les critères d'indemnisation pour la nationalisation de propriétés étrangères.

La qualification de l'évaluation par les termes : juste, correcte, adéquate, pleine, appropriée qui ont des implications politiques et morales dramatise le débat. Mieux vaut se référer à la pratique des tribunaux ou aux résultats de négociations.

L'optimisme de l'éditeur et contributeur, R. Lillich, lui fait apercevoir l'émergence d'une notion de juste indemnité notamment dans les accords d'investissements. Il remarque en outre que c'est la première fois que des décisions importantes dans l'histoire de l'arbitrage international appliquent des standards d'évaluation.

On trouvera dans ce 4^e volume, consacré aux modalités d'évaluation de la propriété étrangère nationalisée, les études suivantes sur la pratique internationale :

CONTEMPORARY INTERNATIONAL PRACTICE

- Chapter I Valuation Aspects of the Aminoil Award
Richard Young and William L. Owen
- Chapter II Just Compensation in International Law : The Issues Before the Iran-United States Claims Tribunal
Brice Clagett

CONTEMPORARY UNITED STATES PRACTICE

- Chapter III Valuation of Nationalized Property Under United States and Other Bilateral Investment Treaties
K. Scott Gudgeon
- Chapter IV The Impact of the Cuban Nationalizations on Compensation and Valuation Standards
Victor Rabinowitz

TRANSMUTATION OF MUNICIPAL LAW STANDARDS

- Chapter V Domestic Law Concepts in International Expropriation Law
Karl M. Meessen
- Chapter VI A Comparison of Compensation for Nationalization of Alien Property with Standards of Compensation Under United States Domestic Law
Haliburton Fales

L'éditeur donne en annexe un mémorandum du département d'Etat sur l'application du traité d'amitié Etats-Unis/Iran aux expropriations en Iran. L'ouvrage se termine par une bibliographie d'études sur le sujet de l'indemnisation et de l'évaluation publiées entre 1975-1985.

D.M.

MASTIAS, J. et GRANGE, *Les secondes chambres du parlement en Europe occidentale*, Paris, Economica, 1987, 496 p.

A l'heure où on veut réformer le Sénat de Belgique, l'ouvrage vient à point nommé. De surcroît, il comble une grande lacune de la littérature constitutionnelle qui ne contient guère de synthèse sur les secondes chambres.

L'étude s'articule autour d'une question centrale, celle de savoir ce que recouvre la notion de seconde chambre : les institutions qui appartiennent à cette catégorie se singularisent-elles par des traits communs ?

La réponse est malaisée, tant les secondes chambres sont marquées par une hétérogénéité quant au statut de leurs membres, aux compétences qu'elles exercent et à leur composition. Il est vrai que, en général, cette composition traduit une légitimité démocratique moins affirmée que celle de la première chambre. C'est que les secondes chambres ont été conçues comme des enceintes de modération destinées à la fois à « diviser le pouvoir législatif, canaliser le pouvoir populaire et tempérer la centralisation » (p. 49). Et les auteurs de dresser un constat : « ... les secondes chambres naissent lorsque le consensus fait défaut dans un ensemble social. Elles constituent alors des solutions de compromis » (p. 49).

Les secondes chambres sont par ailleurs en proie à un dilemme : ou bien leur composition traduit une spécificité, mais alors le manque de légitimité démocratique qui s'ensuit condamne les secondes chambres à un rôle effacé, de peur de braver la volonté populaire exprimée par la première chambre ; ou bien, leur composition est largement calquée sur celles des premières chambres avec, comme corollaire, des pouvoirs égaux, mais dans ce cas, les secondes chambres perdent toute spécificité et ne font qu'alourdir le travail parlementaire. Aux yeux des auteurs, l'exemple belge est topique à cet égard (p. 67). Aussi, pour survivre, les secondes chambres doivent concilier l'originalité et la légitimité. « Seules les institutions des systèmes fédéraux », écrivent les auteurs, « répondent naturellement à cette double condition, ce qui leur assure la continuité et réduit les menaces éventuelles pesant sur leur existence » (p. 67). Dans l'ensemble, les secondes chambres trouvent leur justification dans la nécessité d'assurer le maintien des grands équilibres institutionnels en tempérant l'exercice du pouvoir par une démarche sereine et réfléchie.

Ces considérations générales sur les secondes chambres sont suivies d'un tour d'horizon européen où les auteurs étudient les secondes chambres pays par pays. Pour ce qui est de la Belgique, après avoir salué, comme tant d'autres auteurs étrangers, « la puissance imaginative dont ce pays a fait et fait toujours preuve dans le domaine institutionnel » (p. 147), les auteurs esquissent un tableau fidèle de l'évolution du Sénat, tout en avouant une « impression d'inachevé » (p. 180). On retiendra aussi les développements relatifs au Sénat italien et au Conseil des Etats suisse qui offrent de précieux enseignements pour les publicistes belges.

On ne peut que se féliciter de la parution de cet ouvrage sérieux, rédigé par des spécialistes éprouvés et suivant une méthode rigoureusement scientifique.

R. ERGEC.

MOINUDDIN, Hasan, *The Charter of the Islamic Conference — The Legal and Economic Framework*, Clarendon Press, Oxford, 1987, 322 pages.

L'auteur analyse le contenu de la Charte de la Conférence islamique. L'ouvrage comporte deux parties.

Dans la première, « *A Historical-Legal Introduction* », sont rappelées, par un historique, les sources juridiques islamiques qui déterminent la notion d'Etat et régissent les relations entre les Etats islamiques.

Ensuite, M. Moinuddin compare les règles de la *Shari'ah* et du droit international. Il décrit les normes islamiques en matière de relations internationales en se basant sur les *Siyar*, la conduite du Prophète et des *Khalifats* à l'aube

de l'islam. Il définit la *Jihad* et l'examine à la lumière des dispositions de droit international prohibant le recours à la force. Il confronte la théorie et la pratique des rapports internationaux dans l'islam. Enfin, il situe les *Siyar* dans l'évolution du droit international et aborde les conceptions de la souveraineté et de la propriété dans la *Shari'ah*.

La seconde partie, intitulée « *Substance of Islamic Co-operation* », concerne effectivement l'Organisation de la Conférence islamique.

Dans un premier chapitre, M. Moinuddin traite de l'émergence de l'Organisation et de l'appel à l'unité islamique. Il énumère ensuite les objectifs de la Charte, qui sont la coopération, la sécurité et la paix internationales, l'élimination de la discrimination raciale et la lutte contre le colonialisme, l'appui à la lutte des peuples palestinien et musulmans en général. Il introduit également aux principes de la Charte, reprenant les principes des Nations Unies. Enfin, le troisième chapitre expose la structure de l'Organisation de la Conférence islamique : le droit à devenir membre, le retrait, les sanctions, la Conférence des Ministres des affaires étrangères et le Secrétariat général.

Les commentaires de fond, portant sur la coopération économique, sont subdivisés en deux parties. La première vise le développement de la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres. La seconde partie analyse en détail l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements des Etats membres.

L'ouvrage de M. Moinuddin présente le contenu du droit international islamique en général et de la Charte de la Conférence islamique en particulier. Chaque chapitre ou section se terminent par une courte conclusion. Dans la conclusion générale est apprécié l'apport juridique, économique et pratique de la Charte de la Conférence islamique. La riche bibliographie et les annexes aident beaucoup les chercheurs dans ce domaine.

Sans prendre position sur l'opinion de M. Moinuddin quant au régime iranien et à son application de la *Shari'ah*, nous pouvons attester de l'intérêt de cet ouvrage et surtout de l'examen des relations internationales dans le droit islamique.

Ahlam BEYDOUN.

Les Nations Unies et le droit international économique, Colloque de la Société française pour le droit international, Nice, 30-31 mai, 1^{er} juin 1985, préface de J. Touscoz, Paris, Pedone, 1986, VII et 383 p.

Contenu :

I. *Droit international et politiques économiques aux Nations Unies*

— Rapport introductif par J. Touscoz,

— Communications :

- L'apport du nouvel ordre économique international au droit international économique, par M. Torrelli,
- Evolution des structures et action des Nations Unies dans le domaine économique, par J. Leprette.

II. *Les Nations Unies et l'élaboration du droit international économique*

— Rapport introductif par P. Juillard,

— Communications :

- La portée, les limites et la fonction du système juridique du G.A.T.T., par F. Roessler,
- Le rôle de la Commission économique pour l'Europe dans l'élaboration du droit international économique, par K. A. Sahlgren,
- La contribution de l'O.A.C.I. à l'élaboration du droit international économique, par M. Doz,
- La négociation d'un code de conduite sur les sociétés transnationales au sein des Nations Unies, par E. Berg,
- Quelques réflexions sur la réglementation internationale de l'ordre monétaire, par J. Lemoine et J. Mouly

III. *Les Nations Unies et la mise en œuvre du droit économique*

— Rapport introductif, par J. Rideau,

— Communications :

- Le F.M.I. et le droit international économique, par G. P. Nicoletopoulos,
- La Banque mondiale et la mise en œuvre du droit international économique, par G. R. Delaume,
- Le rôle du secrétariat de l'O.N.U. dans la mise en œuvre de la Convention sur le droit de la mer, par J. P. Queneudec,
- La portée pratique des règles de commerce international élaborées par les Nations Unies, par P. Picard.

Conclusions générales, par R. J. Dupuy.

Un colloque brillant où de nombreuses questions ont été débattues, et notamment, celle de la juridicité du droit international économique tel qu'il s'exprime entre autres dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Discussion classique entre tenants de points de vue contradictoires, le colloque donne un bon échantillonnage de l'évolution des conceptions variées de la doctrine sur les normes internationales économiques depuis les colloques d'Orléans (1971), d'Aix-en-Provence (1973) et de Toulouse (1974).

E.D.

Netherlands Yearbook of International Law, volume XVIII, 1987, Nijhoff, The Hague, 539 pages.

Cet annuaire suit de près l'actualité et contient principalement des articles exposant les points de vue néerlandais sur diverses questions de droit international :

ARTICLES

- A. *Broches*, 1985 UNCITRAL Model Law on International Commercial Arbitration : an exercise in international legislation
- H. *W. Wefers Bettink*, Open Registry, the Genuine Link and the 1986 Convention on Registration Conditions for Ships
- R. *Wolftrum*, The Emerging Customary law of marine zones : State practice and the Convention on the law of the sea
- P. *J. Kuyper* and *K. C. Wellens*, Deployment of cruise missiles in Europe : The legal battles in the Netherlands, the Federal Republic of Germany and Belgium

DOCUMENTATION

Classification scheme

- R. *C. R. Siekmann*, Netherlands state practice for the parliamentary year 1986-1987
- M. *Buchli*, Treaties and other international agreements to which the Netherlands is a party
- Ko *Swan Sik* and P. *C. Tange*, Netherlands municipal legislation involving questions of public international law
- L. *A. N. M. Barnhoorn*, Netherlands judicial decisions involving questions of public international law
- P. *C. Tange*, Dutch literature in the field of public international law and related matters, 1986

TABLE OF CASES

INDEX

PERRUCHOU, Richard, *Le régime de neutralité du canal de Panama*, Paris, P.U.F., 1983, 341 p.

Panama et son canal font l'objet des titres de nos quotidiens, c'est dire l'actualité de l'ouvrage de Richard Perruchoud dont l'intitulé pourrait être l'introuvable neutralité du canal de Panama.

C'est en effet la conclusion à laquelle on aboutit après avoir parcouru cette étude qui nous initie à tous les régimes conventionnels relatifs à l'isthme puis au Canal de Panama.

Après un bref rappel du choix des sites pour le percement d'une voie interocéanique, et de la sécession de la province de Panama — qui voit son indépendance immédiatement reconnue par les Etats-Unis d'Amérique, — l'auteur entreprend l'étude des traités de 1846, 1850, 1901, 1902 et 1903 en recherchant notamment les aspects relatifs à la neutralité ou la neutralisation du canal. Il conclut qu'en ce qui concerne cette soi-disant neutralité, les mots se sont joués de leur contenu. Les seuls moments où la notion contenait un sens, c'est, semble-t-il, dans les conventions antérieures à la construction du canal. Par la suite, l'exigence de la sécurité des Etats-Unis, maîtres de l'ouvrage et de la zone, en faisait le seul protecteur voire souverain du canal. En effet, le régime réservait le transit libre du canal à tous, en temps de paix comme en temps de guerre. Toutefois cela n'était plus vrai lorsque les Etats-Unis étaient en guerre.

Panama n'a eu de cesse de tenter de recouvrer sa souveraineté sur la zone et de se rendre maître de la gestion du canal.

Après de longues négociations avec les Etats-Unis, les parties conclurent les accords de 1977. Ils constituent un aboutissement important puisqu'ils mettent fin aux traités antérieurs notamment ceux de 1903, 1936 et 1955 ainsi qu'à toutes autres dispositions conventionnelles relatives au canal et restitue la souveraineté sur la zone au Panama.

En revanche, le Panama accorde aux Etats-Unis les droits nécessaires pour organiser le libre transit dans le canal. En ce qui concerne la défense et la protection dudit canal, les deux tâches sont de la responsabilité des deux Etats (art. IV, al. 1^{er}), mais pendant la durée du traité les Etats-Unis (art. IV, al. 2) en ont la responsabilité primaire.

Les deux Etats — outre le traité relatif au Canal — ont conclu à la même date le traité relatif à la neutralité permanente et au fonctionnement du canal. On le voit, le concept se maintient mais que recouvre-t-il ?

Le droit de franchir le canal est réservé à tous les navires même en temps de guerre, toutefois Panama et les Etats-Unis se réservent plus de droits que les autres pour leurs navires de guerre.

Parler de neutralité permanente (art. I et II) dans laquelle s'engage le Panama, et acceptée par les Etats-Unis (art. IV), c'est, estime l'auteur, un abus de langage parce qu'il résulte de l'ensemble des traités que le système sauvegarde les intérêts d'une partie : les Etats-Unis, contre les atteintes de l'autre : le Panama.

Et l'auteur de conclure que la « neutralité du canal de Panama ne peut être que bilatérale dans sa définition et son acceptation, et, en cas de controverse, unilatérale dans sa mise en œuvre ».

Vient ensuite l'examen du régime de garantie et d'accession au traité de neutralité, ouvert à tous les Etats.

Les liens conventionnels complexes relatifs au canal de Panama ne peuvent cacher la réalité de la situation. Le Panama, souligne l'auteur, « est l'otage du canal, le canal étant à son tour l'otage des Etats-Unis ». De l'introuvable « neutralité » du canal.

Malgré le tollé soulevé aux Etats-Unis par les traités de 1977, ce pays n'en tire cependant aucun désavantage. On peut même dire qu'ils ont anéanti les relents de situation coloniale en restituant au Panama la souveraineté sur la zone mais les Etats-Unis gardent tout contrôle sur le canal et un droit d'intervention prioritaire.

Au bout de cette étude des multiples dispositions qui régissent le statut du canal, on retiendra que Monsieur Ferruchoud s'est toujours attaché à faire ressortir la réalité des situations couvertes par les textes.

L'auteur a reproduit les textes des traités anciens pertinents et celui des traités de 1977. Ils sont accompagnés de plusieurs cartes.

Polish Yearbook of International Law, XIV, 1985, Ossolineum, Wrocław, 1987, 331 pages.

Cet annuaire suit de près l'actualité et contient principalement des articles exposant les vues de la Pologne sur différentes questions de droit international :

WOJCIECH GÓRALCZYK, Preparatory Measures for the Implementation of the Convention on the Law of the Sea

JANUSZ SYMONIDES, The Exclusive Economic Zone

JANUSZ GILAS, International Economic Equity

JAN KOLASA, Some Reflections Concerning the Evolution of International Arbitral and Judicial Rules of Procedure

HENRYK DE RIUMEL, ZBIGNIEW SZANIAWSKI, A propos du statut juridique du Programme Interkosmos

RENATA SZAFARZ, Remote Sensing of the Earth from Outer Space and the International Law

ANDRZEJ JACIEWICZ, Problems of the Militarization of Space and International Law

JERZY RZYMANEK, Some Legal Problems Arising with the Use of Re-usable Space Transportation Systems

MACIEJ LIS, Inter-departmental Agreements in the Law of Treaties and Polish Practice

WOJCIECH FORYSIŃSKI, La place du Conseil d'Assistance économique mutuelle dans le système des organisations internationales économiques des Etats socialistes

JAN ŁOPUSKI, International Civil-Law Conventions : Some Questions of Application and Interpretation

WOJCIECH POPIOŁEK, Le contrat d'édition en droit international privé polonais

LEON KUROWSKI, Nouvelle législation des changes en Pologne

JURISPRUDENCE

MACIEJ TOMASZEWSKI, Polish Court Judgments in International Civil Law Cases

ANDRZEJ W. WISNIEWSKI, Awards of the Court of Arbitration at the Polish Chamber of Foreign Trade in Warsaw

BOOK REVIEWS — COMPTES RENDUS

Essays in International Law in Honour of Judge Manfred Lachs — by Jan Kolasa

JAN CZAJA, Prawnomiedzynarodowy status Watykanu [International Legal Status of the Vatican City] — by Lech Antonowicz

TADEUSZ JASUDOWICZ, Normy regionalne w prawie międzynarodowym [Regional Norms in International Law] — by Władysław Czapliński

CHRONICLE — CHRONIQUE

Le 70^e anniversaire du Professeur Manfred Lachs

Transformations in Contemporary International Law (All-Polish Scientific Conference at Jabłonna, 30 May-2 June, 1985)

OBITUARIES — NOTES NÉCROLOGIQUES

LUDWIK GELBERG (1908-1985) — par Lech Antonowicz

TREATIES — TRAITÉS

Accords internationaux entrés en vigueur à l'égard de la Pologne en 1984 — par Joanna Gomuła

BIBLIOGRAPHY — BIBLIOGRAPHIE

Polish Bibliography of International Law, 1984 — compiled by Barbara Czczot-Gawrakowa

Pour une Communauté politique européenne, Travaux préparatoires (1955-1957), Bibliothèque de la Fondation Paul-Henri Spaak, Bruylant, Bruxelles, 1987, 240 pages.

Cet ouvrage, issu du travail de M. François Danis sous la direction scientifique du Comte Sney et d'Oppuers, résulte du dépouillement par le Ministère des Affaires étrangères, associé à la Fondation Paul-Henri Spaak, des archives de la Représentation permanente de la Belgique auprès des Communautés européennes.

Le volume rappelle le contexte de la Conférence de Messine (juin 1955) au cours de laquelle les six ministres des Affaires étrangères des États membres de la C.E.C.A. ont convenu d'étendre l'intégration européenne à toute l'économie, mais en maintenant des approches sectorielles en matière d'agriculture, de transports et singulièrement dans le domaine de l'exploitation pacifique de l'énergie atomique. Le rôle moteur joué par les ministres du Benelux, en particulier par le Néerlandais Beyen, apparaît clairement. Plus décisive encore fut la nomination d'une personnalité politique, Paul-Henri Spaak, à la présidence du comité intergouvernemental et, après la réunion de Venise (mai 1956), de la conférence intergouvernementale dont les débats aboutirent à la signature des traités de Rome instituant la C.E.E. et la C.E.E.A. le 25 mars 1957.

Les juristes interprètent ces traités plus à la lumière de leurs objets et de leurs fins que des travaux préparatoires et des circonstances historiques d'élaboration. Ils liront pourtant avec grand intérêt les documents publiés qui révèlent les oppositions entre négociateurs, notamment à propos du mécanisme de décision du Conseil des Ministres, du rôle de la Cour de Justice, de l'effet direct à conférer au droit communautaire, de la nécessité de créer un Conseil économique et social, des organes financiers ou d'harmoniser les politiques monétaires.

Jean-Pierre LEGRAND.

RONZITTI, Natalino, *Rescuing nationals abroad through military coercion and intervention on grounds of humanity*, Dordrecht, M. Nijhoff Publ., 1985, XIX et 216 p.

Un Etat peut-il recourir à la force dans un Etat étranger pour protéger ses nationaux, ou même des étrangers lorsque leur vie est en péril? Question classique sur laquelle on a déjà beaucoup écrit, mais qu'il n'est pas inutile de reposer aujourd'hui. L'auteur y répond résolument par la négative après avoir soigneusement examiné la pratique contemporaine, la doctrine et notamment les opinions, toujours nombreuses, qui soutiennent erronément la thèse inverse.

Tout au plus, N. Ronzitti admet des exceptions, limitées dans leurs modalités, et confinées au cas particulier de l'intervention humanitaire acceptée par le souverain territorial, qu'il s'agisse du consentement donné, soit ponctuellement comme dans l'intervention belgo-française au Shaba, acceptée par le Zaïre en 1978, soit à l'avance comme dans le cas du traité de garanties conclu en 1960 entre Chypre, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni.

Dans un domaine un peu différent, l'auteur rappelle aussi que l'intervention armée menée en haute mer contre des pirates ou des trafiquants d'esclaves n'est pas interdite.

Nous adhérons pleinement aux thèses développées dans l'ouvrage et fondées sur une analyse textuelle rigoureuse des instruments de base plutôt que sur des interprétations extrapolatrices ou tendancieuses qui aboutissent trop souvent à un travestissement de la réalité juridique.

E.D.

Thesaurus Acroasium, volume XV, Communications, included Telecommunications, Institute of International Public Law and International Relations, Thessalonique, 1987, 530 pages.

La douzième session de l'Institut de droit international public et de relations internationales de Thessalonique en septembre 1984 était consacrée aux communications, notamment à la presse, aux transports, aux télécommunications et à l'espace. Ces thèmes sont traités sur le plan strictement juridique, mais également économique, culturel et politique. Voici le sommaire :

PART I LECTURES

- N. IGNAT, Les traits spécifiques du message de presse.
 J. DELBRUCK, International Communications and National Sovereignty : Means and Scope of National Control over International Communications.
 M. SITARA, The Development of the Means of Transportation and the Evolution of the International Transportation Law.
 N. BENMAYOR, International Radio Regulations.
 ZHAO LIHAI, Some legal Problems on International Direct Broadcasting Satellites.
 P. IVAOIC, Information System and Non-Aligned Countries.
 C. WHITE, The Third World and the Free Flow of Information.
 F. EL-IBRASHI, Mass Media and Mass Communication in The Arab Republic of Egypt.
 E. PLOMAN, International Law Governing Communications and Information.
 M. ARMSTRONG, The Effect of Communication Sattellites on Domestic Broadcasting Laws.
 I. SIOTIS, Transfrontier Television and Radio Communications : A Challenge for Europe.

PART II TRAVAUX PRATIQUES

Group A

Tutor : Prof. Dr. K. KOUFA

- T. ARNOLDT, La protection légale des correspondants de presse étrangers.
 J. BLEICKER, Freedom of Space Activities and Telecommunications from the Geostationary Orbit.
 S. BOLLERMANN, The Evolution of Liability — An Outline with Special Regard to Telecommunications.
 G. GARBE, The International Order of the Postal System.
 B. KRISTOF, Yugoslavia and the peaceful uses of Outer Space.
 I. STRUVE, The problem of quantitative and qualitative equilibrium in the flow and exchange of information and political communication between developed and developing countries.

Group B

Tutor : Prof. Dr. C. HADJICONSTANTINOU

- M. DIMITRIADI, Illegal private Radiostations.
 A. OGGIANO, Rights and Duties of « Professional Communicators ».
 H. TUINDER-W. DE VRIES, Demilitarization of Outer Space? A new approach.

Group C

Tutor : Dr. A. SZEKFU

- A. TRITTEL, The N.W.I.C.O. — Its relations to the N.I.E.O.
 M. ZANDBERGEN, A right to communicate.

Group D

Tutor : Dr. A. KERDOUN

Third World Attitudes Toward International Law, An Introduction, Edited by Frederick Snyder and Surakiart Sathirathai, Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht, 1987, 851 p.

The book is an anthology of articles written by Third World legal scholars and scholars sympathetic with Third World legal interests on many of the concepts and operative principles and rules of contemporary international law published in journals in various countries during the last 25 years. It is common knowledge that the international legal community has undergone fundamental transformation because of admission of ex-colonial states into the United Nations as a consequence of the process of decolonization which started in the period following the post Second World War. At the end of 1945 the United Nations were composed of 51 member states, i.e., 14 European, 22 American, 9 Asian, 4 African and Australia and New Zealand. Today, of the 159 Member States of the United Nations, the Third World states comprising Asian, African and Latin American states constitute a substantial majority. These Third World states did not participate in the creation of traditional international legal system in which they entered. They are aware that their ideas, values and political interests were not reflected in or accounted for in the corpus of traditional international law which is the by-product of West European legal thinking.

The book falls into eight parts. Part one deals with Third World perception of international law. Three articles written by scholars from the Third World countries articulate the notions that the current international legal system is ill-fitted to the needs of the Third World states. These writers have succinctly pointed out that there has been no wholesale rejection of the existing international law. They have been putting their pressure of opinion for modification of those principles and rules which are inimical to their political, social and economic interests.

Part two entitled « Sovereignty in Conflict : Law and Power », deals with recent developments and understandings of traditional international law doctrines concerning permissible and impermissible uses of force by one state against another. In this part the law and practice in issues under the caption, intervention, self-determination and war of national liberation movements have been articulated from the Third World point of views. The articles on United States action in Grenada and British action in Falkland Islands are quite illuminating. Also the articles on the concept of non-interference as embodied in the O.A.U. Charter, and the status of national liberation organizations, such as P.L.O., Polisario, S.W.A.P.O. and A.N.C. are well presented and reflect Third World views.

Part three includes articles on peaceful settlement of disputes by International Court of Justice and regional organizations and development of law through the international institutions. The articles included in this part are mostly from the Third World countries. It has been contended that the Third World countries are not particularly reluctant to take recourse to the World Court. They have been cautious like the old and powerful states in accepting any far-reaching obligations in this regard so as not to curb their sovereignty, especially in economic matters. It has been suggested that as the Third World states have played significant role in the development of United Nations laws, Article 38 (i) of Statute of the Court should be amended to include the United Nations laws among the various sources of law to which the Court must look while adjudicating disputes so as to make the Court more attractive to them. There are extensive writings on this controversial subject and competent scholars have opined that the « norms creating resolutions » of the United Nations should be considered as source of law. The Court's obligation to apply the law has not in practice prevented it from broadening the basis of its deci-

sions to take account of cultural diversity, from adapting the law to special cases and from taking account of social change. Further, the suggestion that Article 36 (2) of the Statute of the Court should be amended to make the Court's jurisdiction compulsory to extend « to all legal disputes concerning any question of international law », may not be acceptable to many Third World states, let alone the old and powerful states. The reasons why international litigation is a wholly exceptional act and vast majority of disputes are handled by other means are to be searched elsewhere. The articles on O.A.S., O.A.U. and A.S.E.A.N. focussed on Third World attitudes toward regional organizations charged with settling disputes peacefully among participant states. But the role of these regional organizations in settling regional disputes have been minimal, to say the least.

Part four addresses the problem of international protection of human rights. The articles included in this part articulate competing concepts of human rights in different cultural traditions. The Third World concepts of human rights which differ radically from the Western concepts are culturally, economically and politically contingent. The Third World countries emphasise that a truly restructured international economic order would require and needs social and political superstructures as necessary preconditions for the realization of the totality of human rights. Admittedly, the individualist concepts of human rights of the Western world have no roots in the Third World thinking. Will this gap ever be bridged?

Part five, six and seven include articles on the New International Economic Order heralded by the Third World states and officially inaugurated by the United Nations in 1974 as a means of alleviating inequities in the World Order. The conceptual tools used by the Third World countries are sovereign cooperation and sovereign authority. Under the rubric of sovereign cooperation falls favourable trade treatment for the Third World states, economic integration, financing of development projects, balance of payment problems, transfer of technology, equal access to the use of information network and increased investment in the Third World countries. Under the rubric of sovereign authority are calls upon I.M.F. and World Bank to respect aid-recipient Third World states' internal development policies, including policies such as nationalization, determining compensation criteria according to the domestic law of the Third World countries, and controlling the practices of transnational corporations. In this connection the hopes, failures and perceptions for future achievement under the multilateral legal instruments adopted under the auspices of G.A.T.T. and U.N.C.T.A.D. have been highlighted.

The last part deals with the Third World perception of international law as a regime of international law of development emerged from the gradual change in international economic relations over the past decades. Some scholars are sceptical about some principles view as « law » applied to economic relations between Developed and Third World countries. Yet others opined that principles and concerns of the Third World nations voiced under the rubric of the N.I.E.O. may be regarded as *de lege ferenda* but not yet as *lex lata*. Another important concept which springs from both the concepts of the development and human rights is the right to development in terms of which the Third World countries consider as legitimate their demand for transfer of technology from the developed to the developing countries. These are relevant issues involving divergence of views. But the present and future development of international legal system will, to a large extent, depend on the Third World perception of international law of development.

The literature on the views and participation of the Third World nations in the international law making process are copious. It can always be argued that in an anthology like the present one, a better selection of articles could be made. The editors have undoubtedly been successful in differentiating between the wheat from the chaff in compiling this book. The bibliography after each part of the book has further increased its value.

S. N. BASAK.

TOMASEVSKI, Katarina, *The Right to Food; Guide through applicable international Law*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1987, 387 p.

La question de l'alimentation est abordée par le droit international sous deux aspects. Tantôt l'alimentation est traitée comme une marchandise, tantôt comme un droit de l'homme. Le recueil présenté par K. Tomasevski a pour but de donner les textes qui, en droit international, déterminent la nature, le but et le contenu du droit à la nourriture.

Les extraits pertinents de textes conventionnels ou autres sont classés selon des thèmes aussi variés que l'interdiction de priver de nourriture soit en général, soit en conflit armé ou pour certaines catégories de personnes; la stratégie alimentaire; l'emploi et les conditions de travail dans l'agriculture; la stratégie alimentaire mondiale.

Si l'on se réfère à la présentation chronologique des documents, on s'aperçoit que l'auteur offre des textes qui remontent jusqu'en 1921 alors que la Déclaration universelle sur l'éradication de la faim et de la malnutrition ne date que de novembre 1974.

Une partie est ensuite réservée à des informations sur la situation des conventions internationales citées et sur le suivi de certains autres textes.

Un index analytique complète utilement ce guide.

Denise MATHY.

WATTÉ, Nadine, *Les droits et devoirs respectifs des époux en droit international privé*, Bruxelles, Larcier, 1987, 371 p.

Comme le mariage lui-même, ses effets sur la personne des époux font traditionnellement partie du statut personnel régi par la loi nationale. A partir du moment où la femme a cessé d'acquérir par le mariage la nationalité du mari, la différence de nationalité des époux a fait surgir un problème quant à la loi nationale à appliquer. Le choix de la loi nationale du mari, en raison de sa qualité de chef de la famille, ne se justifie plus depuis que l'évolution législative a mis l'accent sur l'égalité des époux. Tel est le problème auquel M^{me} Watté a consacré cet ouvrage qui reprend la thèse qu'elle a défendue en 1984 à l'Université libre de Bruxelles.

En ce qui concerne la structure de l'ouvrage, M^{me} Watté a clairement aperçu (p. 13) que « l'étude du domaine des droits et devoirs des époux devrait précéder celle de la détermination de la loi applicable ». Il faut en effet soigneusement analyser le contenu d'une catégorie avant de se prononcer sur le facteur de rattachement qui lui est approprié. Malgré cette intuition, l'auteur sacrifie à une tradition peu justifiée en étudiant d'abord la détermination de la loi applicable aux droits et devoirs des époux (titre premier) et seulement ensuite « le domaine de la loi applicable aux droits et devoirs des époux ». Heureusement elle arrive, là où il le faut, à soustraire à la catégorie générale des droits et devoirs respectifs des époux les matières qui réclament un traitement séparé. Tel est, à juste titre, le cas du nom des époux (soumis à la loi nationale de chaque époux) et de l'obligation alimentaire (régie par la loi de la résidence habituelle du créancier d'aliments).

L'étude est basée sur un relevé complet de la doctrine et de la jurisprudence belges et françaises ainsi que sur certaines indications concernant d'autres pays. Le style est vivant; les solutions proposées sont énoncées de manière claire.

Ces solutions suscitent toutefois quelques observations.

Comme facteur de rattachement, M^{me} Watté propose la loi de la résidence habituelle des époux. Cette solution se justifie entièrement lorsque les époux sont de nationalité différente, car dans ce cas la nationalité de l'un d'eux perd son titre à régir le lien qui est commun et ne peut être rattaché qu'à un facteur commun. Mais M^{me} Watté va plus loin et propose, à l'encontre de la doctrine et de la jurisprudence, d'écarter également la loi nationale commune des époux. Sur ce point il n'y a pas lieu de la suivre.

Dans son étude du domaine de la loi applicable, M^{me} Watté analyse soigneusement les différentes composantes de la catégorie et relève à juste titre que la plupart d'entre elles relèvent de ce qu'on s'est habitué à appeler le régime primaire.

Pour le rattachement de nombreuses composantes du régime primaire, M^{me} Watté a succombé au chant de sirène des lois de police d'application immédiate alors que cet hommage à une mode déjà sur le déclin ne s'imposait pas.

Pour la protection du logement familial, le résultat désiré, qui est de protéger le logement de tous les ménages établis en Belgique, peut être atteint tout aussi efficacement en désignant comme applicable la *lex rei sitae*. La règle relative au droit de propriété (article 215, § 1^{er} du Code civil) appartient incontestablement au statut réel. Quant à la règle relative à la location (article 215, § 2 du Code civil), la Convention de Rome (article 4, § 3) rattache le droit d'utilisation d'un immeuble au pays de la situation de l'immeuble. Il ne s'agit que d'une présomption mais, en cas de rattachement différent, la règle de l'article 215, § 2 pourrait s'affirmer, lorsque le logement est situé en Belgique, par l'opération de l'exception d'ordre public.

En ce qui concerne la capacité des époux, l'obligation envers les tiers des dettes du ménage, l'activité professionnelle et la perception des revenus, la solution adéquate paraît être, conformément à la doctrine dominante, l'application de la loi régissant les effets personnels du mariage (loi nationale commune ou, au cas de divergence de nationalité, la loi de la résidence habituelle) sous réserve de l'exception d'ordre public lorsque l'application de cette loi apparaîtrait comme intolérable en ce qui concerne des époux établis en Belgique.

La thèse de M^{me} Watté, qui consiste à voir dans ces différentes dispositions des lois de police à application territoriale, aurait comme conséquence de rendre ces dispositions non applicables aux époux belges établis à l'étranger. Cela ne correspondrait pas à l'intention du législateur belge et cela constituerait un signal erroné pour les juges étrangers de nombreux pays qui seraient amenés, en raison de la nationalité belge des époux, à vérifier le contenu du droit belge.

D'autres observations seraient possibles sur les nombreux sujets que M^{me} Watté a pris soin de ne pas esquiver (domicile et résidence habituelle, caractère bilatéral de l'empêchement de monogamie), mais je voudrais me limiter à l'essentiel.

J'ajoute que la valeur de l'ouvrage pour les praticiens est soulignée par les treize pages de tableaux synoptiques dans lesquels sont indiquées en style télégraphique les solutions des différentes questions susceptibles de se poser.

Dans l'ensemble, il s'agit donc d'une contribution de qualité à la littérature belge du droit international privé.

G. VAN HECKE.

the same time, the *Journal of the American Medical Association* (JAMA) published a study that found that the use of a computer-based decision support system (DSS) in a primary care setting resulted in a significant increase in the number of patients who were prescribed statins, even when the DSS was used in a "passive" manner, meaning that the physician was not required to use it.

These findings suggest that DSS can be used to improve patient care in a variety of settings, and that the use of a DSS can be a valuable tool for physicians in making clinical decisions.

One of the most common applications of DSS is in the area of diagnosis. DSS can be used to help physicians identify the most likely cause of a patient's symptoms, based on the patient's medical history and the results of physical examinations and laboratory tests.

DSS can also be used to help physicians determine the most appropriate treatment for a patient's condition. DSS can provide recommendations based on the latest medical research and clinical guidelines, and can help physicians identify potential drug interactions and other risks associated with different treatment options.

In addition to diagnosis and treatment, DSS can also be used to help physicians manage chronic conditions. DSS can provide ongoing monitoring and reminders for patients, and can help physicians identify potential complications and adjust treatment plans as needed.

Overall, DSS has the potential to improve patient care in a variety of ways, and its use is likely to continue to increase in the coming years. As technology advances, DSS will become even more powerful and sophisticated, and will play an increasingly important role in the delivery of healthcare.

One of the most significant challenges in the development of DSS is the need for high-quality data. DSS rely on large amounts of data to make accurate recommendations, and the quality of the data is critical to the system's performance.

Another challenge is the need for user-friendly interfaces. DSS must be easy to use and integrate with existing healthcare systems, and must be able to provide clear and concise recommendations to physicians.

Despite these challenges, the potential benefits of DSS are significant, and the technology is being used increasingly in a variety of healthcare settings. As research continues to advance, DSS will become an even more valuable tool for improving patient care.

One of the most promising areas of research in DSS is the use of artificial intelligence (AI). AI-powered DSS can learn from large amounts of data and make more accurate recommendations over time, and can also be used to identify patterns in data that may not be apparent to human users.

Overall, DSS has the potential to revolutionize the way healthcare is delivered, and its use is likely to continue to grow in the coming years. As technology advances, DSS will become an even more powerful and sophisticated tool for improving patient care.